

Image not found or type unknown



Vente par téléphone sans accord

Par **anna5982**, le **19/11/2009** à **16:41**

Bonjour,rrnJe travaille dans une entreprise et il y a quelques jours j'ai appelé une entreprise chez qui nous avons déjà commandé afin de connaître le prix d'un article. Je n'ai pas donné suite et n'ai rien signé mais quelques jours plus tard nous avons reçu cet article.rnNous les avons informé de cette erreur mais aujourd'hui ils nous réclament le retour de l'article à nos frais.rnSur quels articles puis-je me baser pour faire valoir nos droits et ne pas avoir à payer les frais de retour?rrnPar avance merci